

RÉSULTATS DU GROUPE DASSAULT AVIATION

	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
Prises de commandes <i>(avions neufs en unités)</i>	1 682 M€	16 290 M€
	12 Falcon	80 Rafale EAU 6 Rafale Grèce 41 Falcon
Chiffre d'affaires <u>ajusté</u> (*)	2 295 M€	3 098 M€
	2 Rafale Export 2 Rafale France 9 Falcon	7 Rafale Export 14 Falcon
	au 30 juin 2023	au 31 décembre 2022
Carnet de commandes <i>(avions neufs en unités)</i>	34 417 M€	35 008 M€
	160 Rafale <i>dont</i> 123 Rafale Export 37 Rafale France 90 Falcon	164 Rafale <i>dont</i> 125 Rafale Export 39 Rafale France 87 Falcon
	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
Résultat opérationnel <u>ajusté</u> (*)	151 M€	200 M€
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	6,6% du chiffre d'affaires	6,5% du chiffre d'affaires
Recherche et développement	247 M€ 10,8% du chiffre d'affaires	278 M€ 9,0% du chiffre d'affaires
Résultat net <u>ajusté</u> (*)	405 M€	318 M€
<i>Marge nette ajustée</i>	17,6% du chiffre d'affaires	10,3% du chiffre d'affaires
	au 30 juin 2023	au 31 décembre 2022
Trésorerie disponible	7 682 M€	9 529 M€

N.B. : Dassault Aviation comptabilise l'intégralité des contrats Rafale Export (y compris les parts Thales et Safran).

Principaux agrégats en normes IFRS (cf. tableau de passage ci-après)

(*) Chiffre d'affaires consolidé	2 297 M€	3 107 M€
(*) Résultat opérationnel consolidé	152 M€	218 M€
(*) Résultat net consolidé	362 M€	272 M€

Saint-Cloud, le 20 juillet 2023 - Le Conseil d'administration, réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Éric Trappier, a arrêté les comptes du 1^{er} semestre 2023. Ces comptes consolidés ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes qui ont formulé une conclusion sans réserve.

« Le contexte international reste marqué par la guerre en Ukraine et l'instabilité associée.

En ce qui concerne le marché actuel des avions d'affaires, le rebond de croissance observé en 2022, consécutif à la période Covid, a commencé à ralentir au cours du dernier trimestre 2022, ralentissement qui s'est poursuivi au 1^{er} semestre de cette année.

La réussite du Rafale génère toujours de nouveaux prospects à l'Export. Post clôture, l'annonce le 13 juillet 2023 par le Gouvernement Indien de la sélection du Rafale Marine pour équiper l'Indian Navy d'un chasseur de dernière génération illustre cette réussite.

Faisant suite à une consultation internationale lancée par les autorités indiennes, cette décision intervient à l'issue d'une campagne d'essais concluante qui s'est tenue en Inde, au cours de laquelle le Rafale Marine a démontré qu'il répondait totalement aux besoins opérationnels de l'Indian Navy et était parfaitement adapté aux spécificités de son porte-avions.

Les 26 Rafale Marine de l'Indian Navy viendront à terme rejoindre les 36 Rafale déjà en service, faisant ainsi de l'Inde le premier pays à faire le même choix militaire que la France en opérant les deux versions de l'avion (Air et Marine).

Cette sélection confirme l'excellence du Rafale, la qualité exceptionnelle du lien qui unit Dassault Aviation et les Forces Indiennes, et l'importance de la relation stratégique entre l'Inde et la France.

En France, la Loi de Programmation Militaire votée le 13 juillet 2023, comprend les 42 avions de la 5^{ème} tranche Rafale (dont 20 sont livrables entre 2027 et 2030 ce qui porte à 137 en 2030 le nombre de Rafale pour l'Armée de l'Air et de l'Espace), le standard F5 du Rafale incluant le développement d'un drone issu des travaux du démonstrateur nEUROn, la poursuite du SCAF/NGF, la prise de décision pour le lancement du successeur de l'ATL2 en 2024 et la levée des tranches optionnelles des 5 Falcon 2000 AVSIMAR et d'un 3^{ème} Falcon 8X Archange.

Comme la plupart des autres acteurs du secteur, nous avons des problèmes avec la chaîne d'approvisionnement. La situation s'est encore dégradée par rapport à 2022. Nous nous efforçons d'en limiter les impacts négatifs en surveillant davantage la production de nos fournisseurs.

Cette situation a une incidence sur le développement et la production de nos avions, à un moment où nous devons monter en puissance pour honorer nos engagements.

Le salon du Bourget a été très apprécié, avec un taux de participation important à la fois en journées professionnelles mais aussi grand public. Il a été l'occasion de rencontres et d'échanges avec les délégations gouvernementales et étrangères. La popularité de nos avions a été illustrée par le succès du Rafale en vol (démonstration), au statique (nouveau simulateur) et sur le stand (maquettes export), l'attrait des Falcon de mission (Albatros, Japan Coast Guards, Archange, Falcon Fire Fighter), la forte impression du Falcon 6X (en vol et au sol) et de la maquette du Falcon 10X, avec des prospects venus du monde entier. Le salon a également été l'occasion de valoriser nos actions de décarbonation (SAF,...) et de mettre en œuvre des opérations de recrutement ambitieuses : avion des métiers, l'Aero recrute, JobDating, Espaces RH et Relations Écoles.

Dans un contexte de tensions sur le marché de l'emploi, le Groupe poursuit une politique de recrutements ambitieuse, avec un objectif de 1 400 embauches Groupe, dont 1 000 pour la Société Mère. Le partage de la valeur reste au cœur de l'ADN de Dassault Aviation. À ce titre, pour la Société Mère, l'augmentation salariale a été de 6,2% avec une augmentation générale uniforme de 140 € bruts/mois au 1^{er} janvier 2023 et grâce à l'accord de participation et intéressement 93% des salariés ont perçu au minimum 4 mois de salaire en 2023.

L'environnement reste un enjeu majeur pour le Groupe, qui travaille à diminuer l'impact carbone de ses procédés industriels et de ses avions. Le recours aux carburants d'aviation durables (SAF : *Sustainable*

Aviation Fuels), le plan de sobriété ou encore le développement d'outils d'amélioration des plans de vols sont autant de leviers pour atteindre la neutralité carbone parmi les premiers de l'industrie aéronautique. L'aviation d'affaires n'est pas incluse dans la taxonomie européenne, à la différence de l'aviation commerciale. C'est d'autant plus regrettable que l'aviation d'affaires ouvre la voie : les vols de Falcon effectués par Dassault Aviation volent déjà à 30% de SAF, ils pourraient voler dès maintenant avec 50% si ces mélanges étaient disponibles. Le Falcon 10X sera le 1^{er} Falcon compatible 100% SAF. Les industries américaines bénéficient de subventions, se mobilisent et vont vite, l'Europe met moins d'argent sur la table et impose des normes. Nous étudions un recours juridique pour rupture du principe d'égalité alors même que l'aviation d'affaires a débuté sa décarbonation.

Dans le domaine militaire, au cours du semestre, nous avons livré 4 Rafale (2 Export et 2 France) et 4 Rafale d'occasion à la Grèce, assuré le soutien des flottes françaises et Export, poursuivi les travaux de développement du Standard F4 et les négociations et prospections Rafale.

Pour le SCAF dont Dassault Aviation est leader pour le démonstrateur du New Generation Fighter, les travaux de la phase 1B ont débuté en mars. Les équipes des industriels allemands et espagnols sont à pied d'œuvre, aux côtés des collaborateurs du Groupe, sur le plateau physique dédié installé à Saint-Cloud.

Dans le domaine des avions de mission, nous avons livré le 1^{er} des 4 Falcon 2000 commandés par la République de Corée en 2022 et à la France le 7^{ième} et dernier ATL2 modifié par Dassault Aviation. Nous avons poursuivi les travaux de développement des programmes Archange et Albatros, et débuté les travaux d'étude d'architecture sur base Falcon 10X pour un futur avion de patrouille maritime, projet sur lequel nous sommes en compétition avec Airbus. Par ailleurs, nous avons présenté au Bourget la maquette du projet de Falcon spécialisé dans la lutte contre les incendies « Falcon Fire Fighter ».

Dans le domaine civil au 1^{er} semestre 2023, nous avons enregistré 12 prises de commandes Falcon contre 41 au 1^{er} semestre 2022 et nous avons livré 9 Falcon contre 14 au 1^{er} semestre 2022.

Concernant le Falcon 6X, les essais en vol sont terminés. L'avion a été présenté avec sa cabine aménagée aux salons EBACE et du Bourget ; sa présentation en vol a été un des moments marquants du salon du Bourget. Nous attendons sa certification pour débiter les livraisons.

Pour le Falcon 10X, le développement se poursuit (la phase de la définition technique détaillée est terminée) et nous sommes maintenant en phase d'industrialisation et de début de fabrication.

Dans un contexte difficile avec la *supply chain*, nos objectifs 2023 demeurent inchangés : nous prévoyons la livraison de 15 Rafale et de 35 Falcon (incluant des Falcon 6X) et un chiffre d'affaires en baisse par rapport à l'an dernier.»

Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général de Dassault Aviation.

1. PRISES DE COMMANDES

Les **prises de commandes** du 1^{er} semestre 2023 sont de **1 682 millions d'euros** contre 16 290 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022. La part des prises de commandes à l'**export** est de **88%**.

Leur évolution est la suivante, **en millions d'euros** :

	S1 2023	%	S1 2022	%
Défense	739	44%	14 318	88%
<i>Défense Export</i>	572		13 897	
<i>Défense France</i>	167		421	
Falcon	943	56%	1 972	12%
Total prises de commandes	1 682		16 290	
<i>% Export</i>	88%		97%	

Les prises de commandes sont intégralement constituées de commandes fermes.

Programmes Défense

Les prises de commandes **Défense Export** s'élèvent à **572 millions d'euros** au 1^{er} semestre 2023 contre 13 897 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022. La prise de commandes du 1^{er} semestre 2022 incluait notamment 80 Rafale pour les Émirats Arabes Unis, ainsi que la commande additionnelle de 6 Rafale neufs pour la Grèce.

Les prises de commandes **Défense France** s'établissent à **167 millions d'euros** au 1^{er} semestre 2023, contre 421 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022. La prise de commandes du 1^{er} semestre 2022 comprenait notamment un complément de commande du standard F4 du Rafale.

Programmes Falcon

Au cours du 1^{er} semestre 2023, **12 commandes Falcon** ont été enregistrées contre 41 commandes au 1^{er} semestre 2022. Cela explique la baisse des prises de commandes Falcon, **943 millions d'euros** au 1^{er} semestre 2023 contre 1 972 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022, baisse partiellement compensée par la hausse des prises de commandes support et rechanges.

2. CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ

Le **chiffre d'affaires consolidé ajusté** du 1^{er} semestre 2023 est de **2 295 millions d'euros** contre 3 098 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022. La part du chiffre d'affaires à **l'export** est de **71%** au 1^{er} semestre 2023.

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante, en **millions d'euros** :

	S1 2023	%	S1 2022	%
Défense	1 468	64%	2 137	69%
<i>Défense Export</i>	851		1 452	
<i>Défense France</i>	617		685	
Falcon	827	36%	961	31%
Total chiffre d'affaires ajusté	2 295		3 098	
<i>% Export</i>	71%		77%	

Programmes Défense

2 Rafale Export ont été livrés à la Grèce au cours du 1^{er} semestre 2023 contre 7 Rafale Export au 1^{er} semestre 2022. 4 Rafale d'occasion ont aussi été livrés à la Grèce au 1^{er} semestre 2023.

Il en résulte une baisse du chiffre d'affaires **Défense Export** qui s'élève à **851 millions d'euros** au 1^{er} semestre 2023 contre 1 452 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

2 Rafale ont été livrés à la France au cours du 1^{er} semestre 2023 alors qu'aucun Rafale n'avait été livré à la France au 1^{er} semestre 2022.

Le chiffre d'affaires **Défense France** s'élève à **617 millions d'euros** au 1^{er} semestre 2023 contre 685 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

Programmes Falcon

9 Falcon ont été livrés au 1^{er} semestre 2023 contre 14 au 1^{er} semestre 2022.

Le **chiffre d'affaires Falcon** du 1^{er} semestre 2023 s'élève à **827 millions d'euros** contre 961 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022. Cette diminution s'explique principalement par le nombre de Falcon livrés, partiellement compensée par la hausse du chiffre d'affaires support et rechanges.

Le « book-to-bill ratio » (prises de commandes / chiffre d'affaires) est de **0,73** au 1^{er} semestre 2023.

3. CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes consolidé au 30 juin 2023 (établi en conformité avec la norme IFRS 15) est de **34 417 millions d'euros**, contre 35 008 millions d'euros au 31 décembre 2022. Le niveau du carnet de commandes a évolué comme suit :

	30/06/2023	%	31/12/2022	%
Défense	29 589	86%	30 318	87%
<i>Défense Export</i>	21 636		21 915	
<i>Défense France</i>	7 953		8 403	
Falcon	4 828	14%	4 690	13%
Total carnet de commandes	34 417		35 008	
% Export	73%		72%	

Le carnet de commandes **Défense Export** s'élève à **21 636 millions d'euros** au 30 juin 2023 contre 21 915 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ce montant comprend principalement **123 Rafale neufs et 2 Rafale d'occasion**, contre 125 Rafale neufs et 6 Rafale d'occasion au 31 décembre 2022.

Le carnet de commandes **Défense France** s'élève à **7 953 millions d'euros** au 30 juin 2023 contre 8 403 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ce montant comprend en particulier **37 Rafale**, les contrats de MCO Rafale (Ravel), Mirage 2000 (Balzac), ATL2 (OCEAN) et le standard F4 du Rafale.

Le carnet de commandes **Falcon** s'élève à **4 828 millions d'euros** au 30 juin 2023 contre 4 690 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il comprend notamment **90 Falcon** contre 87 au 31 décembre 2022.

4. RÉSULTATS AJUSTÉS

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté du 1^{er} semestre 2023 est de **151 millions d'euros** contre 200 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

Les frais de recherche et développement du 1^{er} semestre 2023 s'établissent à 247 millions d'euros et représentent 10,8% du chiffre d'affaires contre 278 millions d'euros et 9,0% du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2022. Ces montants traduisent l'effort de recherche et développement autofinancés portant notamment sur les programmes Falcon 6X et Falcon 10X.

La marge opérationnelle s'établit à **6,6%** contre 6,5% au 1^{er} semestre 2022.

Le taux de couverture du 1^{er} semestre 2023 est de **1,20 \$/€**, contre 1,19 \$/€, au 1^{er} semestre 2022.

Résultat financier ajusté

Le résultat financier ajusté du 1^{er} semestre 2023 est de **110 millions d'euros** contre -13 millions d'euros à la même période l'an passé. Cette forte hausse résulte des produits financiers générés par la trésorerie du Groupe dans un contexte favorable de taux d'intérêts.

Résultat net ajusté

Le **résultat net ajusté du 1^{er} semestre 2023** est de **405 millions d'euros** contre 318 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022. La contribution de Thales dans le résultat net du Groupe est de 206 millions d'euros contre 180 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

La **marge nette ajustée s'établit** ainsi à **17,6%** au 1^{er} semestre 2023 contre 10,3% au 1^{er} semestre 2022. Cette forte hausse s'explique principalement par la hausse du résultat financier et par l'apport des sociétés mises en équivalence.

Le **résultat net ajusté par action** du 1^{er} semestre 2023 s'établit à **4,92 €** contre 3,82 € au 1^{er} semestre 2022.

5. **RÉSULTATS CONSOLIDÉS 1^{ER} SEMESTRE 2023 (EN DONNÉES IFRS)**

Résultat opérationnel consolidé (IFRS)

Le **résultat opérationnel consolidé** du 1^{er} semestre 2023 est de **152 millions d'euros** contre 218 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

Les frais de recherche et développement s'établissent à 247 millions d'euros au 1^{er} semestre 2023 et représentent **10,8%** du chiffre d'affaires consolidé contre 278 millions d'euros et 9,0% du chiffre d'affaires consolidé au 1^{er} semestre 2022. Ces montants traduisent l'effort de recherche et développement autofinancés portant notamment sur les programmes Falcon 6X et Falcon 10X.

La **marge opérationnelle consolidée** s'établit à **6,6%** contre 7,0% au 1^{er} semestre 2022.

Résultat financier consolidé (IFRS)

Le **résultat financier consolidé** du 1^{er} semestre 2023 est de **111 millions d'euros** contre -37 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022. Cette forte hausse résulte principalement des produits financiers générés par la trésorerie du Groupe dans un contexte favorable de taux d'intérêts.

Résultat net consolidé (IFRS)

Le **résultat net consolidé** du 1^{er} semestre 2023 est de **362 millions d'euros** contre 272 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022. La contribution de Thales dans le résultat net du Groupe est de 161 millions d'euros contre 139 millions d'euros au 1^{er} semestre 2022.

La **marge nette consolidée** s'établit ainsi à **15,7%** au 1^{er} semestre 2023 contre 8,7% au 1^{er} semestre 2022.

Le **résultat net consolidé par action** du 1^{er} semestre 2023 s'établit à **4,40 €** contre 3,26 € au 1^{er} semestre 2022.

6. **TRÉSORERIE DISPONIBLE**

Le Groupe utilise un indicateur propre appelé « trésorerie disponible » qui reflète le montant des liquidités totales dont dispose le Groupe, déduction faite des dettes financières ; il reprend les postes du bilan suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers courants (à leur valeur de marché) et les dettes financières, à l'exception des dettes de location. Le calcul de cet indicateur est détaillé au sein des états financiers consolidés (note 7 des comptes semestriels consolidés condensés).

La trésorerie disponible du Groupe s'élève à **7 682 millions d'euros** au 30 juin 2023 contre 9 529 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette baisse s'explique essentiellement par une augmentation des stocks et en-cours et la diminution des acomptes reçus sur commandes nets des acomptes versés.

7. BILAN (EN DONNÉES IFRS)

Le total des capitaux propres s'établit à **5 761 millions d'euros** au 30 juin 2023 contre 6 006 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les emprunts et dettes financières s'établissent à 233 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 234 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les emprunts et dettes financières comprennent la participation des salariés placée en compte courant bloqué pour 81 millions d'euros et les dettes de location, comptabilisées pour 152 millions d'euros.

Les stocks et en-cours ont augmenté de 863 millions d'euros et s'établissent à 4 785 millions d'euros au 30 juin 2023. Les montées en cadence sur les Falcon 6X et sur les Rafale expliquent cette augmentation.

Les acomptes reçus sur commandes nets des acomptes versés sont de 8 501 millions d'euros, en baisse de 706 millions d'euros. Cette diminution s'explique principalement par la rétrocession d'acomptes Rafale Export perçus en fin d'année 2022 à nos commettants.

La valeur de marché des instruments financiers dérivés s'établit à -44 millions d'euros au 30 juin 2023 contre -88 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette hausse est essentiellement liée à la variation du cours du dollar US entre le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022 (1,087 \$/€ contre 1,067 \$/€).

Cet avis financier peut contenir des déclarations de nature prospective qui constituent des objectifs et ne sauraient être considérées comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Les résultats effectifs peuvent différer sensiblement des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, tels que notamment décrits dans le rapport financier semestriel.

CONTACTS :

Communication institutionnelle

Stéphane Fort - Tél. : +33 (0)1 47 11 86 90 - stephane.fort@dassault-aviation.com

Mathieu Durand - Tél. : +33 (0)1 47 11 85 88 - mathieu.durand@dassault-aviation.com

Communication financière

Nicolas Blandin - Tél. : +33 (0)1 47 11 40 27 - nicolas.blandin@dassault-aviation.com

ANNEXE

COMMUNICATION FINANCIÈRE

La norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » requiert la présentation de l'information sectorielle selon des critères de gestion interne.

L'activité du Groupe Dassault Aviation relève entièrement du domaine aéronautique. Le reporting interne fait au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, utilisé pour la stratégie et les prises de décisions, ne présente pas d'analyse de la performance, au sens de la norme IFRS 8, à un niveau inférieur à ce domaine.

DÉFINITION DES INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité, le Groupe présente un compte de résultat ajusté :

- du résultat de change associé à l'exercice des instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture au sens des normes IFRS. Ce résultat, présenté en résultat financier dans les comptes consolidés, est reclassé en chiffre d'affaires et donc en résultat opérationnel au sein du compte de résultat ajusté,
- de la valorisation des instruments dérivés de change non éligibles à la comptabilité de couverture, en neutralisant la variation de juste valeur de ces instruments (le Groupe considérant que le résultat de couverture ne doit impacter le résultat que lors de l'échéance des flux commerciaux), à l'exception des dérivés affectés à la couverture des positions bilancielle dont la variation de juste valeur est présentée en résultat opérationnel,
- de l'amortissement des actifs évalués dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition (regroupements d'entreprises), dit « PPA », Purchase Price Allocation,
- des ajustements pratiqués par Thales dans sa communication financière.

Le Groupe présente également l'indicateur « trésorerie disponible » qui reflète le montant des liquidités totales dont dispose le Groupe, déduction faite des dettes financières. Il reprend les postes du bilan suivants :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- autres actifs financiers courants (essentiellement valeurs mobilières de placement disponibles à la vente à leur valeur de marché),
- dettes financières, à l'exception des dettes de location.

Le calcul de cet indicateur est détaillé au sein des états financiers consolidés condensés (cf. note 7).

Il est rappelé que seuls les états financiers consolidés font l'objet d'un audit des Commissaires aux Comptes. Les données financières ajustées font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le rapport financier semestriel.

IMPACT DES AJUSTEMENTS

L'incidence sur le 1^{er} semestre 2023 des ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Compte de résultat consolidé S1 2023	Dérivés de change		PPA	Ajustements pratiqués par Thales	Compte de résultat ajusté S1 2023
		Résultat de change	Variation de juste valeur			
Chiffre d'affaires	2 297 181	-1 941				2 295 240
Résultat opérationnel	151 593	-1 941		1 465		151 117
Résultat financier	110 957	1 941	- 3 397			109 501
Résultat des sociétés mises en équivalence	165 514			1 489	42 720	209 723
Impôts sur les résultats	-66 360		877	-288		-65 771
Résultat net	361 704	0	-2 520	2 666	42 720	404 570
<i>Résultat net part du Groupe</i>	<i>361 704</i>		<i>-2 520</i>	<i>2 666</i>	<i>42 720</i>	<i>404 570</i>
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	4,40					4,92

L'incidence sur le 1^{er} semestre 2022 des ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Compte de résultat consolidé S1 2022	Dérivés de change		PPA	Ajustements pratiqués par Thales	Compte de résultat ajusté S1 2022
		Résultat de change	Variation de juste valeur			
Chiffre d'affaires	3 106 839	-6 930	-1 499			3 098 410
Résultat opérationnel	217 563	-6 930	-12 296	1 563		199 900
Résultat financier	-37 437	6 930	17 891			-12 616
Résultat des sociétés mises en équivalence	141 910			1 566	39 739	183 215
Impôts sur les résultats	-50 525		- 1 445	-318		-52 288
Résultat net	271 511		4 150	2 811	39 739	318 211
<i>Résultat net part du Groupe</i>	<i>271 511</i>		<i>4 150</i>	<i>2 811</i>	<i>39 739</i>	<i>318 211</i>
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	3,26					3,82